

**Programmes de cycles supérieurs
en sciences des religions**
Département de sciences des religions
Faculté des sciences humaines
Université du Québec à Montréal

**MAÎTRISE
EN SCIENCES DES RELIGIONS**

GUIDE DE RÉGIE ACADÉMIQUE

2016 -

**Direction des programmes de cycles
supérieurs en sciences des religions**
Faculté des sciences humaines

Montréal, le 1er décembre 2016

Chère étudiante, cher étudiant,

J'ai le plaisir de vous présenter le *Guide de régie académique de la maîtrise en sciences des religions*, révisé par le Comité de programme des cycles supérieurs à l'automne 2016. Ce guide complète et précise les dispositions pertinentes du *Règlement no 8* de l'UQAM (qui régit les études de cycles supérieurs dans notre université¹) ainsi que la description officielle du programme de maîtrise (1548) (que l'on peut trouver sur le site Web du Registrariat de l'UQAM² comme sur celui du Département de sciences des religions³). Il intègre par ailleurs un certain nombre d'aménagements adoptés par le Comité de programmes à titre expérimental au cours des années récentes.

Un programme d'études de cycles supérieurs est une réalité complexe, et s'y retrouver n'est pas toujours chose facile. Ce guide a précisément pour but d'aider les étudiants, les étudiantes — et en particulier ceux et celles qui sont nouveaux dans le programme —, à mieux s'y retrouver pour tout ce qui concerne le contenu du programme de maîtrise (séminaires et autres activités créditées), les diverses procédures d'évaluation de ces activités, la direction de recherche, les étapes de rédaction du mémoire, etc.⁴

Cela étant, il va sans dire que le directeur des cycles supérieurs, comme l'assistante à la gestion des programmes, demeurent à votre entière disposition pour vous guider dans votre cheminement au sein du programme, répondre à vos questions et tenter de vous simplifier l'existence, dans toute la mesure du possible : n'hésitez donc surtout pas à y faire appel.

Avec mes sentiments les plus cordiaux,

Mathieu Boisvert
Directeur des programmes de cycles supérieurs en sciences des religions

¹ Voir : www.unites.uqam.ca/instances/reglements/reglement_8.html.

² Voir : www.regis.uqam.ca.

³ Voir : www.religions.uqam.ca.

⁴ Comme complément de ce guide, on consultera également avec profit le guide de présentation des *Structures et ressources* aux cycles supérieurs en sciences des religions ainsi que le répertoire des *Mémoires et thèses*.

TABLE DES MATIÈRES

1.	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	4
1.1	Grade postulé	4
1.2	Type de programme et nombre de crédits	4
1.3	Objectifs	4
1.4	Conditions d'admission	4
1.5	Capacité d'accueil	5
1.6	Méthodes et critères de sélection	5
1.7	Régime d'études et durée des études	5
1.8	Cheminement normal dans le programme	5
1.9	Dates limites pour déposer une demande d'admission	5
2.	CONTENU DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCES DES RELIGIONS	6
2.1	Les séminaires	6
2.2	Les activités de préparation à la recherche	6
2.3	Le projet de mémoire crédité.....	6
2.4	Le mémoire	6
3.	CONDITIONS ET CONTENUS PARTICULIERS DU PROGRAMME DE MAÎTRISE AVEC CONCENTRATION EN ÉTUDES SUR LA MORT.....	7
3.1	Conditions particulières d'admission à la concentration en études sur la mort	7
3.2	Contenu du programme de maîtrise avec concentration en études sur la mort.....	7
4.	CONDITIONS ET CONTENUS PARTICULIERS DU PROGRAMME DE MAÎTRISE AVEC CONCENTRATION EN ÉTUDES FÉMINISTES	7
4.1	Conditions particulières d'admission à la concentration en études féministes	7
4.2	Contenu du programme de maîtrise avec concentration en études féministes	8
5.	DEUX ACTIVITÉS DE PRÉPARATION À LA RECHERCHE.....	8
6.	LE MÉMOIRE DE MAÎTRISE	9
6.1	La direction de recherche	9
6.2	Le comité d'évaluation du mémoire	9
6.3	Le projet de mémoire	10
7.	DESCRIPTION DES SÉMINAIRES ET ATELIERS	11
8.	INTÉGRATION DE FINISSANTS DE 1 ^{er} CYCLE À DES ACTIVITÉS DE 2 ^e CYCLE	12
9.	COURS DE LANGUES	14
ANNEXE 1		
	LES AXES DE RECHERCHE DU DÉPARTEMENT DE SCIENCES DES RELIGIONS	15

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Grade postulé

La réussite du programme est sanctionnée par l'obtention du grade de *maître ès arts*, M.A. (sciences des religions).

1.2 Type de programme et nombre de crédits

Ce programme est de type recherche et comporte quarante-cinq crédits.

1.3 Objectifs du programme

- a La maîtrise en sciences des religions vise à initier à la recherche par l'acquisition d'une méthodologie appropriée et à développer un esprit critique à l'égard des phénomènes religieux.
- b Le programme peut prendre trois formes :
- maîtrise en sciences des religions
 - maîtrise en sciences des religions *avec concentration en études sur la mort*
 - maîtrise en sciences des religions *avec concentration en études féministes*
- c La *maîtrise en sciences des religions* est axée sur l'étude du phénomène religieux au sens le plus large du terme, des croyances et des valeurs sous toutes leurs formes : grandes traditions religieuses et spirituelles de l'humanité, déplacements et transformations de l'expérience du sacré, dimensions éthiques de la culture contemporaine et enjeux de l'éducation dans le domaine de la religion et de la morale. Ce programme vise, par une approche pluridisciplinaire, à accroître la connaissance du phénomène religieux d'hier et d'aujourd'hui, notamment au Québec.
- d La maîtrise en sciences des religions *avec concentration en études sur la mort* poursuit en outre les objectifs suivants : initier les étudiants, les étudiantes à la recherche scientifique en études sur la mort ; favoriser le développement d'une réflexion théorique en études sur la mort dans les projets de recherche de 2e cycle ; offrir une formation multidisciplinaire en études sur la mort.
- e La maîtrise en sciences des religions *avec concentration en études féministes* vise pour sa part également les objectifs suivants : favoriser la spécialisation en études féministes à l'intérieur des programmes de maîtrise spécifiques ; favoriser le développement d'une réflexion théorique et l'utilisation d'approches féministes dans les projets de recherche de deuxième cycle ; offrir une formation multidisciplinaire en études féministes.

1.4 Conditions d'admission

- a La candidate ou le candidat doit :
- b Être titulaire d'un baccalauréat (ou l'équivalent) en sciences des religions ou dans un domaine connexe, obtenu avec une moyenne cumulative d'au moins 3,2 sur 4,3 (ou l'équivalent)
- c ou posséder les connaissances requises, une formation appropriée et une expérience jugée pertinente.
- d Il ou elle doit en outre soumettre une idée générale de la recherche envisagée dans le cadre de son mémoire.

- e L'admission à la maîtrise *avec concentration* peut être assujettie à des conditions particulières (voir les sections 3 et 4, ci-après).

1.5 Capacité d'accueil

Le programme n'est pas contingenté.

1.6 Méthodes et critères de sélection

L'admission au programme est basée sur l'évaluation du dossier académique et des lettres de recommandation. Elle tient également compte de l'idée de recherche soumise et de la capacité du département d'encadrer adéquatement une telle recherche. Une entrevue du candidat ou de la candidate avec le sous-comité d'admission et d'évaluation peut être exigée.

1.7 Régime d'études et durée des études

- a Le régime d'études normal est de deux ans, pour une inscription à temps complet, et de quatre ans pour une inscription à temps partiel.
- b Contrairement aux études de 1^{er} cycle, le statut de temps complet ou de temps partiel n'est pas lié au nombre de cours auquel on est inscrit au cours d'une session, mais au régime choisi par l'étudiante ou l'étudiant au moment de son admission dans le programme. De manière générale, seuls les étudiants et les étudiantes à temps complet sont admissibles aux divers programmes de bourses d'excellence.

1.8 Cheminement normal dans le programme

Les étudiants et les étudiantes inscrits à temps plein peuvent normalement compléter leur scolarité au cours de leur première année, à raison de trois séminaires et des deux ateliers de préparation à la recherche lors des sessions d'automne et d'hiver. De cette manière, la seconde année d'inscription peut être entièrement consacrée à la rédaction du mémoire. D'autres aménagements sont cependant possibles. Les étudiants et les étudiantes inscrits à temps partiel complètent normalement leur scolarité en deux ans.

Avant la fin de la huitième semaine de la première session d'inscription au programme, l'étudiant, l'étudiante, doit avoir déterminé sa direction de recherche.

1.9 Dates limites pour déposer une demande d'admission

Les dossiers de demande d'admission au programme doivent être déposés au Registrariat de l'UQAM au plus tard le 1^{er} juin, pour la session d'automne, et le 15 novembre, pour la session d'hiver.

2. CONTENU DU PROGRAMME DE MAÎTRISE EN SCIENCES DES RELIGIONS

Le programme comprend

- Trois séminaires (3 x 3 crédits)
- Deux ateliers de préparation à la recherche (2 x 3 crédits)
- Un mémoire (30 crédits)

2.1 Les séminaires (9 crédits)

- a L'étudiante ou l'étudiant doit suivre les trois séminaires suivants : (on en trouvera la description à la section 7) :
- REL 751X Grandes traditions religieuses de l'humanité
 - REL 752X Religion et culture
 - REL 753X Séminaire de recherche
- b Ces séminaires sont à contenus variables, identifiés par la dernière lettre du code (A, B, C).

2.2 Les activités de préparation à la recherche (6 crédits)

- a Les deux activités de préparation à la recherche suivantes sont obligatoires :
- REL 7601 Concepts et problématiques en sciences des religions (3 crédits)
 - REL 7602 Méthodologie et réflexivité en sciences des religions (3 crédits)

2.3 Le projet de mémoire

- a Cette activité obligatoire, mais non créditée est sous la supervision de la direction de recherche de l'étudiante ou de l'étudiant. Elle a normalement lieu après que l'étudiante ou l'étudiant a suivi le REL7602.
- b Au terme de celle-ci, le comité d'évaluation procède à l'évaluation du projet, conformément au *Guide de régie académique* du programme (voir section 6.3). Les membres du comité d'évaluation transmettent en outre une évaluation écrite au sous-comité d'admission et d'évaluation. Celui-ci procède à la synthèse de celle-ci et achemine cette synthèse à l'étudiant, l'étudiante, ainsi qu'à sa direction de recherche.
- c Lorsqu'une certification éthique est nécessaire (dans le cas, notamment, de recherches sur des sujets humains), le projet de mémoire doit avoir été déposé avant de soumettre une demande de certification.

2.4 Le mémoire (30 crédits)

L'étudiante ou l'étudiant présente les résultats de ses travaux de recherche dans un exposé écrit, appelé *mémoire*, de l'ordre d'une centaine de pages, qui compte pour 30 crédits. À travers la production de ce mémoire, l'étudiante ou l'étudiant doit démontrer son aptitude à la recherche par la maîtrise de certaines techniques et méthodes de recherche, et apporter une certaine contribution à l'avancement des connaissances.

3. CONDITIONS ET CONTENUS PARTICULIERS DU PROGRAMME DE MAÎTRISE AVEC CONCENTRATION EN ÉTUDES SUR LA MORT

3.1 Conditions particulières d'admission à la concentration en études sur la mort

- a Le programme de maîtrise *avec concentration* en études sur la mort est substantiellement le même que celui de la maîtrise générale, tout en comportant quelques spécificités. (On se reportera aux sections appropriées pour les éléments communs avec le programme général.)
- b L'admission à la maîtrise en sciences des religions avec concentration en études sur la mort est en outre conditionnelle à l'acceptation du *comité de gestion de la concentration*. Dans certains cas, des cours d'appoint peuvent être exigés pour être admissible à la concentration.

3.2 Contenu du programme de maîtrise avec concentration en études sur la mort

- a Le programme de maîtrise en sciences des religions avec concentration en études sur la mort comprend :
- Un des deux séminaires parmi les suivants (3 crédits) :

REL751X	Grandes traditions religieuses de l'humanité
REL752X	Religion et culture
 - Deux séminaires obligatoires (6 crédits) :

REL753X	Séminaire de recherche
REL7101	Les spiritualités et la mort

Le REL7101 pourrait également être remplacé par l'un des cours suivants :

ASS 7946	Éducation à la mort selon les âges
COM 7624	Anthropologie de la mort
JUR 7003	Aspects juridiques et bioéthiques de la maladie et de la mort
THA 7010	Phénomènes relationnels et confrontation à la mort
- e
- Les deux activités suivantes de préparation à la recherche (6 crédits) :

REL 7601	Concepts et problématiques en sciences des religions
REL 7602	Méthodologie et réflexivité en sciences des religions
- f
- Un mémoire en lien avec les études sur la mort (30 crédits).

4. CONDITIONS ET CONTENUS PARTICULIERS DU PROGRAMME DE MAÎTRISE AVEC CONCENTRATION EN ÉTUDES FÉMINISTES

4.1 Conditions particulières d'admission à la concentration en études féministes

- a Le programme de maîtrise *avec concentration* en études féministes est substantiellement le même que celui de la maîtrise générale, tout en comportant quelques spécificités. On se reportera aux sections appropriées pour les éléments communs avec le programme général.
- b L'attestation de la concentration de 1^{er} cycle en études féministes ou une formation jugée équivalente sont requises pour l'inscription à la concentration. Dans certains cas, des cours d'appoint peuvent être exigés.

4.2 Contenu du programme de maîtrise avec concentration en études féministes

- a Le programme de maîtrise en sciences des religions avec concentration en études féministes comprend :
- Un des deux séminaires parmi les suivants (3 crédits) :

REL751X	Grandes traditions religieuses de l'humanité
REL752X	Religion et culture
- b
- Deux séminaires obligatoires (6 crédits):

REL753X	Séminaire de recherche
FEM7000	Séminaire multidisciplinaire en études féministes

 Le FEM7000 pourrait être remplacé par l'un des séminaires suivants :

COM 8110	Recherches féministes en communication
INS 7255	Mouvements sociaux et intervention sociale
POL 8111	Féminisme et science politique
SOC 8560	Théorie et débats féministes
- c
- Les deux activités suivantes de préparation à la recherche (6 crédits)

REL 7601	Concepts et problématiques en sciences des religions
REL7602	Méthodologie et réflexivité en sciences des religions
- d
- Un mémoire de 30 crédits portant sur les études féministes.
- f
- Pour recevoir l'attestation d'études de deuxième cycle en études féministes, l'étudiante ou l'étudiant doit avoir complété avec succès, sous la direction ou la codirection d'un membre professoral compétent en études féministes, un mémoire dont le sujet devra être jugé recevable par la personne assumant la coordination de l'enseignement à la concentration de deuxième cycle en études féministes. Pour plus d'informations, l'étudiante ou l'étudiant est prié de prendre contact à la fois avec la direction de son programme de maîtrise et la coordination de l'enseignement de la concentration à l'IREF (Institut de recherches et d'études féministes).

5. LES DEUX ACTIVITÉS DE PRÉPARATION À LA RECHERCHE

À l'automne et l'hiver de la première année d'inscription, les nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes à temps complet doivent nécessairement suivre ces deux activités de préparation à la recherche (REL7601 et REL7602). L'enseignement de chacune de ces activités est assuré par un professeur, une professeure, qui suit le groupe-cours pour l'ensemble de la session. Il importe cependant que l'étudiant, l'étudiante se concertent avec sa direction de recherche tout au long de ces deux activités pour que celle-ci puisse à la fois fournir l'encadrement complémentaire nécessaire à la réussite de ces deux activités, et veiller à la cohérence entre ces activités et la thématique de recherche de l'étudiant, de l'étudiante.

En d'autres termes, l'étudiante, l'étudiant inscrit/e aux deux activités de préparation à la recherche doit suivre les deux séminaires collectifs et travailler parallèlement et individuellement avec sa direction de recherche afin de construire son projet de mémoire.

6. LE MÉMOIRE DE MAÎTRISE

6.1 La direction de recherche

- a La direction de recherche d'un étudiant, d'une étudiante, doit être acceptée par le sous-comité d'admission et d'évaluation. Le choix de la direction de recherche se fait autant que possible au moment même de l'admission dans le programme ou, au plus tard, avant la huitième semaine de la première session d'inscription au programme.
- b À cet égard, au cours des démarches en vue de l'admission à la maîtrise, la direction du programme conseille à l'étudiante ou à l'étudiant les professeurs et les professeures susceptibles d'assumer la direction de sa recherche. Après échange avec l'étudiante ou l'étudiant, la direction de recherche pressentie transmet par écrit à la direction du programme son acceptation de diriger le mémoire, et son accord avec l'idée de recherche soumise.
- c Si la chose apparaît opportune, et avec l'accord du sous-comité d'admission et d'évaluation, l'étudiant ou l'étudiante peut faire appel à un co-directeur ou à une co-directrice de recherche. Il importe dans ce cas que le rôle et les responsabilités de chacune des personnes assumant une co-direction de recherche soient clairement établis au départ.
- d L'expression «direction de recherche», dans l'ensemble de ce guide, inclut, le cas échéant, la co-direction de recherche.
- e L'idée de recherche ainsi que le choix d'une direction de recherche sont alors soumis pour approbation au sous-comité d'admission et d'évaluation. Tout changement substantiel de l'idée de recherche, de même que tout changement de direction de recherche, doit être approuvé par le sous-comité d'admission et d'évaluation.
- f La direction de recherche a les responsabilités suivantes :
- encadrer l'étudiante ou l'étudiant dans l'élaboration de son projet de recherche,
 - orienter et encadrer l'étudiant, l'étudiante, dans les deux activités de préparation à la recherche (REL7601 et REL7602). Cet encadrement est parallèle à celui offert par l'enseignant de ces deux activités, mais celui offert par la direction de recherche est, bien entendu, plus en lien avec la thématique de recherche de l'étudiante, de l'étudiant,
 - s'assurer de la validité de la démarche méthodologique utilisée dans la recherche,
 - conjointement avec l'étudiante ou l'étudiant, recommander au sous-comité d'admission et d'évaluation le nom de deux autres professeurs ou professeures qui formeront le comité d'encadrement de la recherche,
 - fournir un encadrement approprié lors de la rédaction du mémoire.

6.2 Le comité d'encadrement du projet de mémoire

- a En temps opportun, et au plus tard au moment du dépôt de son projet de mémoire, l'étudiante ou l'étudiant se voit attribuer un comité d'encadrement du projet de mémoire, dont les membres sont désignés par le sous-comité d'admission et d'évaluation et par la direction de recherche de l'étudiante, l'étudiant.
- b Ce comité a pour principale fonction d'approuver le projet de mémoire selon les modalités décrites ci-après.
- c Il est formé de la direction de recherche et d'au moins deux autres professeurs ou professeures compétents dans le domaine. La direction du programme peut en faire partie d'office mais elle ne prend pas part aux délibérations du comité.

6.3 Le projet de mémoire

- a Au terme de sa première année d'inscription au programme (à temps plein) ou de sa troisième (à temps partiel), l'étudiante ou l'étudiant doit déposer son projet de mémoire.
- b Ce document, de l'ordre de 10 à 15 pages, présente les éléments essentiels à la détermination de la recherche :
- titre (au moins provisoire) du mémoire
 - problématique
 - état de la question et revue de littérature
 - hypothèses (le cas échéant)
 - méthode, corpus et stratégies de recherche
 - plan de travail provisoire
 - bibliographie des principales sources utilisées
 - échéancier au moins provisoire de production.
- c Le REL7602 vise à permettre l'élaboration d'une esquisse du projet qui sera retravaillé par la suite avec la direction de recherche.
- d L'étudiante ou l'étudiant, au plus tard dans la session qui suit le deuxième atelier de préparation à la recherche, et suite à l'approbation de sa direction de recherche, est invité à soumettre ce projet de mémoire aux membres de son comité d'évaluation et à en discuter avec ceux-ci lors d'une rencontre. De manière plus concrète, il dépose ce projet au secrétariat des études de cycles supérieurs. La direction du programme le transmet alors officiellement aux membres du comité d'évaluation.
- e Les membres du comité d'évaluation, avant cette rencontre et en vue de celle-ci, sont invités à transmettre par écrit leurs observations, commentaires et recommandations individuelles sur le projet de mémoire. Ils envoient ces réactions à la direction du programme qui voit à les faire parvenir à l'étudiante ou à l'étudiant ainsi qu'à sa direction de recherche avant la rencontre.
- f L'étudiante ou l'étudiant est invité à tirer profit des observations et recommandations qui lui sont ainsi formulées. Il ou elle peut en outre, ainsi, mieux se préparer à la rencontre avec les membres de son comité d'évaluation.
- g Lors de la rencontre avec l'étudiante ou l'étudiant, et s'il le juge nécessaire, le comité d'évaluation peut s'entendre sur un certain nombre de recommandations *communes* dont l'étudiante ou l'étudiant *devra* tenir compte dans la poursuite de sa démarche. Un des membres du comité d'évaluation est désigné pour faire rapport écrit de ces recommandations communes. Ce rapport est acheminé à la direction du programme.
- h Le sous-comité d'admission et d'évaluation est alors appelé à entériner le projet de mémoire et les éventuelles recommandations communes du comité. La direction du programme en avise par la suite officiellement l'étudiante ou l'étudiant, sa direction de recherche, ainsi que les autres membres du comité. Cette étape est singulièrement importante : c'est elle qui donne en quelque sorte le feu vert du comité d'évaluation à la poursuite de la recherche et détermine pour ainsi dire le «contrat de recherche» sur lequel l'étudiante ou l'étudiant sera évalué au terme de celle-ci.
- i Si le comité d'évaluation, à la majorité de ses membres, estime que le projet de mémoire soumis est difficilement acceptable ou nécessite des modifications majeures, il demande à l'étudiante ou à l'étudiant de soumettre une nouvelle version de son projet dans un délai raisonnable, déterminé par le sous-comité d'admission et d'évaluation. Une nouvelle rencontre avec le comité d'évaluation est alors convoquée par la direction du programme qui y participe et en fait rapport.

- k Si le nouveau rapport du comité d'évaluation est favorable, le sous-comité d'admission et d'évaluation est alors appelé à entériner le projet et les éventuelles recommandations communes du comité d'évaluation.
- l Si par contre, lors de cette nouvelle rencontre, le comité d'évaluation, à la majorité de ses membres, estime encore inacceptable cette nouvelle version du projet, la direction du programme en saisit le sous-comité d'admission et d'évaluation. Celui-ci, compte tenu du rapport du comité d'évaluation, doit alors en arriver à l'une ou l'autre des décisions suivantes :
- former un nouveau comité d'évaluation ;
 - assigner à l'étudiante ou à l'étudiant, avec son accord, une nouvelle direction de recherche ;
 - exclure l'étudiante ou l'étudiant du programme.

7. DESCRIPTION DES SÉMINAIRES ET ATELIERS

REL751X Les grandes traditions religieuses de l'humanité Le christianisme, sources et manifestations (3 cr.)

Ce séminaire à contenu variable sera consacré à l'étude d'une des grandes traditions religieuses de l'humanité. On choisira une approche enracinée dans les sciences sociales, ainsi qu'une problématique particulière en spécifiant un objet de recherche parmi les suivants: la genèse et le rayonnement, les récits fondateurs et les rites, les croyances et les pratiques d'une grande tradition spirituelle, sa présence au Québec et son influence sur des mouvements culturels contemporains.

REL752X Religion et culture (3 cr.)

Ce séminaire à contenu variable a pour objet d'études les récits mythiques et la puissance du rite, les métamorphoses du sacré et la pensée symbolique, à l'œuvre dans la culture contemporaine. Pourront y être examinés les modèles du sacré présents dans l'éthique séculière: le culte de la personne humaine et la solidarité, le caractère sacré de la vie et la qualité de la vie, etc. Une attention particulière pourra être portée à la conjoncture socioculturelle du Québec.

REL753X Séminaire de recherche (3 cr.)

Ce séminaire a pour objet une des recherches en cours au département. Il a pour objectif d'initier les étudiants à l'ensemble de la démarche scientifique qui sous-tend un projet de recherche précis : problématique, constitution d'un corpus, choix conceptuels et théoriques, définition et validation d'hypothèses, méthodes d'analyse, éthique de la recherche, etc.

REL7101 Les spiritualités et la mort (3 cr.)

À partir des questions que l'expérience personnelle et professionnelle des étudiantes et étudiants soulève au sujet des relations mort-religions-spiritualités, le cours se propose d'aborder des thèmes comme la pluralité des positions religieuses ou spirituelles, la contribution des traditions occidentales et orientales, les grandes critiques de la religion, l'évolution récente de la religion au Québec, le phénomène de la croyance ou de la foi, la pensée symbolique, le mythe et le rite, le sacré et ses déplacements, l'immortalité et « la vie après la vie » et prioritairement, la dimension spirituelle de l'accompagnement des personnes confrontées à la mort, la leur ou celle des autres.

REL7601 Concepts et problématiques en sciences des religions (3 cr.)

Séminaire de préparation à la recherche vise à permettre aux étudiants d'intégrer un certain nombre d'outils conceptuels et théoriques susceptibles de favoriser la mise au point de leur

projet de recherche par le moyen d'un enrichissement de leur culture en sciences des religions. En ce sens, il vise à permettre l'émergence d'une problématique personnelle de recherche à l'intérieur de la discipline. Il a en outre pour objectif la clarification d'un certain nombre de questions préalables relatives au choix d'une approche (ou d'un type) de recherche, à l'intérêt personnel du chercheur ainsi qu'à la pertinence (sociale et scientifique) du projet envisagé. Tout au long de la session, les étudiants doivent effectuer un certain nombre de lectures qui leur sont propres et qui doivent être déterminées en lien avec leur direction de recherche respective. Au terme de ce séminaire, les étudiants devront être en mesure de définir ce qu'est un devis de recherche et de présenter la première partie de leur projet de recherche (questions, problématique, approche théorique, concepts, type de recherche, pertinences sociale et scientifique).

REL7602 Méthodologie et réflexivité en sciences des religions (3 cr.)

Ce séminaire de préparation à la recherche vise à permettre aux étudiants d'approfondir, de confronter et de mieux maîtriser des aspects méthodologiques fondamentaux en lien avec leur projet de recherche: élaboration d'un cadre méthodologique, formulation d'hypothèses, planification des étapes de la recherche, choix et utilisation de techniques de collecte, d'analyse et d'interprétation des données, questions d'ordre éthique, réflexions sur la posture méthodologique et la place du chercheur dans le processus de recherche, présentation et diffusion des résultats de la recherche, etc. Tout au long de la session, les étudiants doivent effectuer un certain nombre de lectures qui leur sont propres et qui doivent être déterminées en lien avec leur direction de recherche respective. Au terme de ce séminaire, les étudiants devront être en mesure de présenter un devis de recherche complet (questions, problématique, approche théorique, méthodologie, éthique...) en vue du dépôt de leur projet de mémoire.

FEM 7000 Séminaire multidisciplinaire en études féministes :

Approches, théories et méthodes de recherche en études féministes (3 cr.)

Ce séminaire est un lieu d'analyse et de synthèse des apports théoriques et méthodologiques développés en études féministes. Il vise une compréhension en profondeur de débats théoriques fondamentaux dans ce domaine d'études multidisciplinaire. De même, il s'attache à l'examen critique des outils d'analyse de diverses disciplines du point de vue de la recherche féministe. Ce séminaire devrait permettre l'intégration et le questionnement des intérêts de recherche des personnes participantes selon une approche féministe adaptée à l'investigation des rapports sociaux de sexe ou des rapports de genre. De préférence, ce séminaire sera donné en team-teaching ou fera appel à des contributions extérieures.

8. INTÉGRATION DE FINISSANTS DU 1^{er} CYCLE À DES ACTIVITÉS DE 2^e CYCLE

8.1 Nature du projet

Ce projet s'insère dans une disposition du Règlement no 8 (art. 5.10 : «Inclusion de crédits de 2^e cycle dans un baccalauréat et reconnaissance d'acquis subséquente»). Il s'adresse à des étudiant-e-s finissant-e-s des programmes de 1^{er} cycle en sciences des religions ayant conservé une excellente moyenne académique et vise à permettre à ceux-ci de s'inscrire à un certain nombre de crédits de séminaire de 2^e cycle.

8.2 Objectifs du projet

Ce projet a pour objectif d'encourager plus d'étudiant-e-s à poursuivre leur formation aux cycles supérieurs.

8.3 Reconnaissance de crédits

Les crédits de 2^e cycles suivis et réussis comptent alors comme crédits du programme de 1^{er} cycle auquel les étudiant-e-s sont rattaché-e-s. Ils peuvent également faire l'objet d'une reconnaissance d'acquis lors de l'admission à la maîtrise (art. 5.10.3).

8.4 Conditions d'accès

Pour se prévaloir de ces dispositions, l'étudiant-e doit

- 8.4.1** avoir complété au moins 75% des crédits de son baccalauréat, sans être moins que 75 crédits, avec une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3,5 sur 4,3 (art. 5.10.2 a) *et soumettre deux lettres de recommandation de professeur-e-s ou de chargé-e-s de cours;*
- 8.4.2** obtenir l'autorisation de la direction des programmes de 1^{er} cycle afin que ces crédits servent à sa diplomation au baccalauréat (art. 5.10.2 b).
- 8.4.3** obtenir l'autorisation de la direction des cycles supérieurs pour s'inscrire à ces crédits d'activités (art. 5.10.2 c).
- 8.4.4** De manière exceptionnelle, le SCAÉ peut, sur la base *des lettres de recommandation présentées à l'appui de la demande*, admettre des étudiant-e-s de 1^{er} cycle dont la moyenne serait inférieure à 3,5 mais égale ou supérieure à 3,2.
- 8.4.5** De même, exceptionnellement, et sur la même base, le SCAÉ peut admettre des étudiant-e-s ayant complété au moins 60 crédits dans leur programme de 1^{er} cycle, à la condition que ceux-ci aient conservé une moyenne égale ou supérieure à 3,2.
- 8.4.6** Toutes ces admissions sont entérinées par le décanat (ou le vice-décanat aux études) de la Faculté des sciences humaines.

8.5 Quotas et réserves

- a. *La direction du programme cible un nombre limité de séminaires pouvant faire, à chaque trimestre, l'objet d'une telle intégration.*
- b. *Les séminaires auxquels peuvent être admis des finissants de 1^{er} cycle ne s'adressent pas aux étudiants de 3^e cycle.*
- c. la direction du programme s'assure que le nombre d'étudiant-e-s de 1^{er} cycle admis, en vertu de ce projet, dans des activités de 2^e cycle demeure raisonnable par rapport à l'ensemble des groupes-cours. Il ne saurait, par exemple, être aucunement question que ces étudiants soient majoritaires dans une activité de 2^e cycle.

9. Cours de langues

- 9.1 Les étudiant-e-s de la maîtrise de sciences des religions dont le projet de mémoire le justifie peuvent, avec l'aval du SCAÉ, se voir reconnaître jusqu'à six (6) crédits pour des cours de langues (anciennes ou modernes) nécessaires à leur formation et à leur recherche.
- 9.2 Ces crédits sont alors reconnus en équivalence pour un ou deux des séminaires du programme, selon le cas.

ANNEXE 1

LES AXES DE RECHERCHE DU DÉPARTEMENT DE SCIENCES DES RELIGIONS

La maîtrise en sciences des religions s'inscrit dans les grands axes de recherche du département de sciences des religions.

1. Le fait religieux au Québec et dans le monde

Ce premier pôle d'intérêt renvoie à l'étude des traditions religieuses de l'humanité, qu'elles soient disparues (religions du monde gréco-romain, du Proche Orient ancien, de la Mésopotamie) ou toujours vivantes (christianisme, judaïsme, spiritualités autochtones, islam, hindouisme, bouddhisme). Il inclut aussi l'étude de ce que l'on appelle généralement les «nouvelles religions», les «sectes» et les spiritualités contemporaines. Il se déploie à travers l'étude critique de leurs textes fondateurs, de leurs croyances, de leurs mythes, de leurs symboles, de leurs rituels et de leurs institutions. Il examine leur histoire et leur évolution, leurs dialogues et leurs conflits, leurs influences mutuelles. Il vise également l'étude de leur inscription, ancienne ou récente, dans la société québécoise et dans le monde. Il s'intéresse dès lors aux aspects religieux liés à la mondialisation ainsi qu'à la diversité ethnoculturelle croissante qui caractérise le Québec – la grande région montréalaise, en particulier – et l'ensemble des sociétés contemporaines.

2. Les productions culturelles et leur potentiel de structuration symbolique

Ce deuxième pôle d'intérêt vise la compréhension de la place qu'occupe la religion dans l'espace public de nos sociétés. Les études poursuivies dans ce domaine examinent les dimensions religieuses explicites ou implicites présentes dans une grande diversité de productions culturelles (art, littérature, cinéma, culture populaire, etc.), ainsi que dans nombre de manifestations sociales (culture des jeunes, mouvement des femmes, nouvelles formes d'engagement politique, etc.). On y explore ainsi l'évolution de l'expérience du sacré hors des cadres religieux établis et l'émergence de nouvelles formes religieuses dans la culture contemporaine. Ces productions et ces manifestations offrent à l'analyse un ensemble vaste et multiforme. S'y côtoient des œuvres d'art, des événements, des courants sociaux, des aspirations politiques, des débats éthiques, des enjeux scientifiques et environnementaux, des préoccupations identitaires, des représentations de la vie et de la mort, à travers lesquels s'édifient des discours et des pratiques à fort potentiel de structuration symbolique.

3. Les approches et les méthodes pour «penser le religieux»

Ce troisième pôle d'intérêt concerne la réflexion systématique sur l'objet même des sciences des religions et sur la validité et les limites des instruments élaborés pour le comprendre et l'analyser. Déjà à l'œuvre au sein des pôles d'intérêt précédemment décrits, cet intérêt à penser le religieux est ainsi développé pour lui-même, les énormes enjeux théoriques et méthodologiques qui entourent l'identification de l'objet religieux le commandant de toute évidence. Autour de ce pôle d'intérêt, s'articule une réflexion de fond sur la religion en phase avec les requêtes de la pensée contemporaine. On y analyse les grands modèles théoriques des diverses sciences humaines portant sur le fait religieux. On s'y interroge sur la spécificité même du religieux au sein de la diversité des expériences et des savoirs humains. On s'y arrête également aux questions soulevées par la diversité des approches méthodologiques pertinentes pour l'étude du religieux, notamment par le développement des méthodes propres à la recherche sur le terrain.

4. La formation d'intervenant.e.s pour des secteurs d'activité liés au fait religieux

Ce quatrième pôle d'intérêt concerne la présence de la religion et du religieux dans les sphères institutionnelles et les pratiques liées à cette présence. On y explore l'ensemble des questions relatives à l'enseignement scolaire de l'éthique et de la culture religieuse. Cet engagement en

formation à l'enseignement est particulièrement déterminant pour l'offre et la gestion du baccalauréat en sciences des religions, les candidat.e.s à l'enseignement partageant un bon nombre de leurs cours avec celles et ceux du baccalauréat. D'autres sphères que l'école font également l'objet de l'attention du Département, telles les différentes interventions dans les milieux de la santé, que ce soit par son programme de deuxième cycle en Études sur la mort ou par des collaborations avec les centres hospitaliers engagés en «soins spirituels». Plus globalement, c'est le développement du potentiel pratique de la formation en sciences des religions qui est pris en compte (dans des contextes communautaires, culturels, sociaux, politiques), comme c'est le cas dans plusieurs programmes de sciences humaines et sociales à visées non spécifiquement professionnelles.